

COMPTE FINANCIER 2016

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public, modifié

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 210 à 214,

Vu le Budget de l'année 2016 adopté par délibération n°30 du Conseil d'Administration du 25 novembre 2015, approuvée le 1er décembre 2015,

Vu les décisions du Directeur Général prises en application de l'article 11 du règlement intérieur ainsi que les virements et mouvements budgétaires courants,

Vu l'audit comptable et financier de l'EPFL n° 10-06-23 (CGEFI) et 2010-54-17 (DGFIP),

Vu le rapport du Directeur Général sur l'exécution du budget de l'année 2016,

Vu le compte financier 2016 établi par l'Agent Comptable,

Sur proposition du Président,

- approuve le compte financier 2016

- approuve le tableau des affectations de résultats conformément à l'annexe Jointe à la présente délibération,

- décide de porter le solde de - 4 807 935.87 € du compte 12 « résultat de l'exercice » au 31 décembre 2016 aux comptes :

o au compte 106 82 « réserves facultatives » : - 4 807 935.87 €

- décide, conformément aux préconisations de l'audit financier et comptable CGEFI de 2010 de porter la somme de 5 111 790.39 € du compte 106 881 « réserves - participations EPFL » au compte 106.82 « réserves facultatives » au titre des reprises de participations de l'EPFL de l'année 2016 pour le PPI 2007/2014.

- décide, conformément aux préconisations de l'audit financier et comptable CGEFI de 2010 de porter la somme de 251 405.62 € du compte 106 881 « réserves - participations EPFL » au compte 106.82 « réserves facultatives » au titre des reprises de participations de l'EPFL de l'année 2016 pour le PPI 2015/2019.

- décide de porter la somme de 34 200 000 € du compte 106 82 « réserves facultatives » au compte 106.881 « réserves - participations EPFL » au titre des dépenses opérationnelles et exceptionnelles de l'exercice 2016 du PPI 2015-2019.

VU ET APPROUVE


LE 27/09/17

Le Préfet de Région,

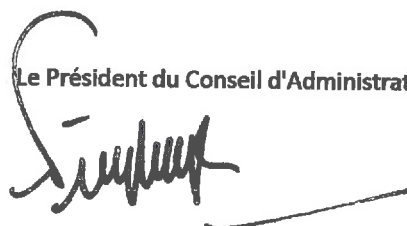
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Directeur Général de l'EPFL,


Alain TOUBOL

Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER